

Projet Orange Baie des Princes : quand l'indépendance du commissaire enquêteur pose question

Le projet d'écopôle touristique « Orange Baie des Princes », porté par la société Immobilis sur l'ancienne carrière de la colline Saint-Eutrope, fait de nouveau parler de lui. Alors qu'une enquête publique est en cours pour l'obtention d'un permis d'aménager, des voix s'élèvent pour dénoncer un conflit d'intérêts et un manque d'indépendance dans la désignation du commissaire enquêteur.

Un même commissaire enquêteur pour deux étapes clés

En juillet 2023, un commissaire enquêteur avait rendu un avis favorable à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour permettre la réalisation du projet. Pourtant, cette décision avait été critiquée par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) et par l'Association de Défense de l'Environnement Orangeois (ADEO), qui pointaient du doigt des lacunes techniques et environnementales majeures, notamment en matière de biodiversité, de risques d'inondation et d'artificialisation des sols.

Or, c'est ce même commissaire enquêteur qui a été désigné pour instruire la nouvelle enquête publique relative au permis d'aménager. Une situation qui interroge sur sa neutralité et son impartialité, d'autant que le recours déposé en 2023 par l'ADEO contre la mise en compatibilité du PLU n'a toujours pas été examiné par la justice. La légalité de cette modification est donc toujours en suspens, ce qui rend d'autant plus problématique sa désignation pour évaluer une nouvelle étape du projet.

Des craintes persistantes

Les riverains et les associations locales ne cachent pas leur inquiétude. Pour eux, ce projet représente une menace pour l'environnement local et une artificialisation excessive d'un espace naturel encore préservé. Les risques d'inondation, déjà soulignés par la MRAe, et la disparition d'une biodiversité rare et fragile sont au cœur des préoccupations.

Comment peut-on faire confiance à un commissaire enquêteur qui a déjà validé une étape controversée du projet ? On a l'impression que tout est fait pour que le projet passe, quelles que soient les conséquences pour l'environnement et les habitants.

Une consultation publique sous le signe de la défiance

Cette situation jette un doute sur la crédibilité de la consultation publique en cours. Les citoyens et les associations peuvent légitimement se demander si leurs observations seront prises en compte de manière équitable, ou si la décision est déjà acquise.

Face à ces interrogations, les autorités locales et préfectorales devraient faire remonter les réserves du public sur la nomination de ce commissaire enquêteur auprès du tribunal administratif de Nîmes et éventuellement faire désigner un nouveau commissaire enquêteur, indépendant et sans lien avec les décisions antérieures, afin de rétablir la confiance dans cette procédure et de garantir une consultation publique transparente et équitable.